

LECTURE DÉCOUVERTE N° 18

LA MARIANNE DE TOURS
Une société secrète sous le Second Empire
(1853-1854)

Par Alain FOUQUÉ

Le vendredi 10 mars 1854 s'ouvrit à Tours, devant le tribunal correctionnel, au palais de justice récemment construit, un procès d'un caractère tout à fait particulier. Ce procès, celui de la société secrète dite *La Marianne*, devait s'étendre sur quatre jours. Compte-tenu du nombre important de prévenus (soixante-quatre) extraits de la prison voisine, les audiences se déroulèrent exceptionnellement dans la grande salle des Assises.

Les prévenus, encadrés par des gendarmes et par des soldats du 23^e de ligne venus de leur caserne ont dû être installés dans les places ordinairement occupées par les jurés et par les défenseurs des accusés. Les parents, les amis, les témoins grossissaient encore l'affluence qui « sans eux serait déjà considérable » selon le correspondant de *la Gazette des tribunaux*¹. Le président est M. Moulmier et le siège du ministère public est occupé par M. Chopin récemment nommé procureur impérial à Vendôme mais qui occupe pour la circonstance le siège de l'avocat général.



Armand Rivière
1822-1891

Les avocats, quant à eux, font face au tribunal derrière une longue barrière qui a été disposée au milieu du prétoire. Ce sont MM. Anglade, Brizard, Faucheux, Julien, Rivière (de retour de Londres où il avait dû se réfugier après avoir critiqué le coup d'état de 1851 ; il sera plus tard élu député républicain radical de la 2^e circonscription de Tours, en 1870, puis nommé maire de la ville en 1879), Robin et Sellier. Adolphe Crémieux avait même été annoncé.

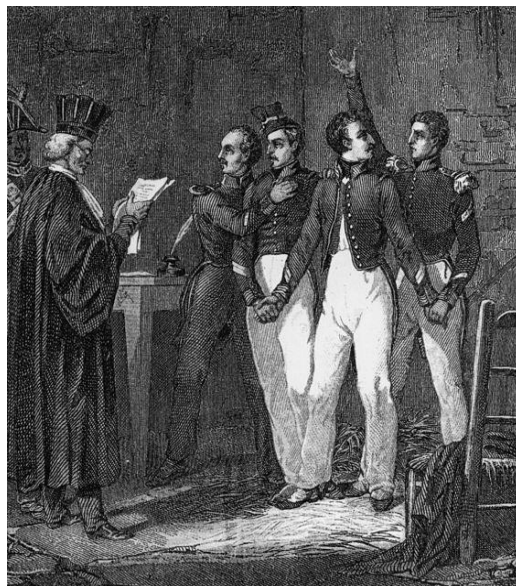
Les sociétés, secrètes ou non, sont nombreuses en ce milieu du XIX^e siècle en Touraine comme dans tout le pays d'autant que, dès juillet 1848, le gouvernement a réduit la liberté d'association et de manifestation, interdisant les emblèmes républicains (drapeau rouge, bonnet phrygien, etc.). Cette époque de transformations de la société avec le développement de l'industrialisation, d'agitation sociale, de naissance d'un prolétariat et de révolutions politiques constitue un terreau favorable à l'éclosion ou au développement de groupements plus ou moins clandestins aux objectifs divers.

Certains se donnent pour mission d'aider les ouvriers en proie à des difficultés matérielles. On crée les sociétés de secours mutuel. En cette période où la législation sociale n'est encore que très embryonnaire, des ouvriers ont eu l'idée de se regrouper pour compenser l'absence d'aide à ceux d'entre eux qui sont victimes de maladies ou d'accidents. Ils ont d'abord le projet de se regrouper par catégories professionnelles, puis dans des unions plus larges. Ainsi voit-on naître par exemple à Tours la *Société fraternelle universelle*, l'*Union ouvrière cantonale*, la *Société de Bienfaisance et Secours Mutuels de l'Union*.

¹*La Gazette des tribunaux*, 15 mars 1854.

D'un côté le gouvernement est tenté d'encourager la formation de telles sociétés afin de pallier l'absence d'un organisme central de secours. Mais, de l'autre, il ressent en même temps le danger que peut faire courir à l'ordre public la multiplication de telles structures initiées par les ouvriers considérés comme de potentiels agitateurs. Aussi son attitude est-elle ambiguë : d'une part il approuve mais d'autre part il prend des mesures de surveillance voire de coercition. Il exige que les statuts de ces sociétés soient déposés, que les préfets et les services de police veillent sur leur fonctionnement. Ainsi, en 1859, le ministre de l'Intérieur écrit-il au préfet d'Indre-et-Loire : « *Vous me faites connaître... que votre département possède plusieurs sociétés de secours mutuel et que plusieurs autres sont en voie de se former ... Je ne saurais trop insister sur l'importance de les amener à se faire approuver. C'est le seul moyen d'exercer sur ces sociétés une surveillance si nécessaire* »².

D'autres sociétés se donnent un but plus politique, parfois même révolutionnaire. Celles-ci, bien sûr, revêtent un caractère plus ou moins secret qui s'inspire souvent des traditions de loges maçonniques. On peut rappeler ici l'importance de la *Charbonnerie*, ce mouvement initiatique et secret venu d'Italie au début du XIX^e siècle et illustré en France notamment par l'affaire des *Quatre Sergents de La Rochelle* dans les années 1820. La dispersion de ses chefs en 1822 mit un terme à ses activités même si elle se reconstitua un peu plus tard en *Charbonnerie démocratique* inspirée par les théories de Babeuf.



*Les quatre sergents de La Rochelle
peu avant leur exécution*

Une fois passé l'enthousiasme populaire lié au rétablissement de la République en février 1848, le droit d'association et de réunion fut limité, on l'a vu, dès juin - juillet. C'est dans ce contexte que l'on voit apparaître, d'abord dans le Midi, les premières sociétés secrètes dites *La Marianne*. Mais elles vont s'étendre à l'ensemble du territoire et notamment à l'ouest de la France, tout le long de la vallée de la Loire, de Nantes au Nivernais. Les autorités soupçonnent alors que *La Marianne* se soit implantée en Anjou à partir de propagandistes venus de la Sarthe et de la Mayenne.

La Marianne dans la vallée de la Loire

On connaît en particulier *La Marianne d'Anjou*, active depuis 1853, mais surtout liée à l'insurrection des ardoisiers de Trélazé en août 1855³. Des arrestations d'ouvriers et d'artisans eurent lieu dès mars 1854. Déjà, des artisans angevins qui avaient appartenu à la *Société mutuelle de la rue des Carmes*. Ils avaient manifesté contre le coup d'État et avaient été condamnés par les commissions mixtes en 1852 puis transportés en Algérie. Après la grève des cordiers d'Angers et l'agitation des ouvriers du chanvre,

²Archives départementales, d'Indre-et-Loire (A.D. 37) 4 M Police (1849-1868).

³Jacques-Guy Petit, *Marianne en Anjou : l'insurrection des ardoisiers de Trélazé, 26-27 août 1855*, Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest, tome 4, n° 3, 1997

plusieurs de leurs camarades condamnés à de plus courtes peines compteront parmi les meneurs de l'insurrection d'août 1855.

C'est dans la nuit du 26 au 27 août qu'une tentative d'insurrection eut lieu à Trélazé. Une émeute provoquée par la hausse du prix du pain éclata au chant de *La Marseillaise*. Un message circulait dans les carrières dès le 26 au soir : « *Nous allons à Angers demander la diminution du pain, l'ancien maire et les gendarmes sont avec nous, Napoléon est parti, les chemins de fer sont coupés, toute la France se soulève à minuit* »⁴. Un groupe de carriers attaqua la gendarmerie et s'empara d'armes. Au matin un ouvrier marianniste, François Attibert, entraîna un groupe de six cents hommes dans une marche sur Angers dans l'intention dit-on de faire sauter le château avec leur poudre tandis que d'autres républicains auraient incendié la caserne de l'Académie. Sans doute informées, les autorités tendirent un piège à l'entrée de la ville dans lequel tombèrent les émeutiers. Une centaine d'entre eux furent arrêtés. Dix furent condamnés comme membres de *La Marianne*. Cette *Marianne d'Anjou* était en lien avec des sociétés républicaines parisiennes et du Val de Loire, du Cher, de la Nièvre et de l'Allier.

On rencontre encore *La Marianne* dans le Cher, à Bourges, et dans la Nièvre du côté de Clamecy. Peu de documents à Bourges où une partie des archives ont brûlé. En revanche, on sait qu'à Clamecy se réunissaient au café des Colonnes, autour d'un avocat « reconverti dans la quincaillerie » du nom de Guerbet, des membres de sociétés secrètes dont le réseau couvrait les campagnes⁵. Ils menaient en effet leur propagande en particulier en direction du monde rural où beaucoup de paysans attendaient la « république des petits ». Des émeutes avaient éclaté dès octobre 1851 dans le département du Cher, à Précy, à Jussy-le-Chaudrier, à Beffes, entraînant l'intervention de la troupe et de la Garde nationale. L'état de siège avait même été proclamé dans les départements du Cher et de la Nièvre. La répression fut sévère. *La Marianne* fut infiltrée dans la Nièvre et dans le Cher où un affilié retourné permit l'arrestation de nombre de membres de la société qui auraient eu des « *projets abominables d'assassiner les bourgeois pour se partager leurs biens* » ...

La Marianne à Tours

Comme à Nantes ou à Angers *La Marianne* trouva des adeptes en Touraine et plus précisément à Tours dès 1853. Comme ailleurs le mécontentement et la condition bien souvent misérable des classes laborieuses ainsi que le caractère autoritaire du pouvoir issu du coup d'état donna lieu, ici aussi, à des prises de position radicales. Une liste nominative d'individus « *dangereux ayant tenu des propos séditeux* », dressée par ordre alphabétique, avait été établie par la police pendant qu'une autre l'était par les soins de la gendarmerie en décembre 1851. Il s'agissait d'un état des « *socialistes influents et propagateurs de ces idées dans le département d'Indre-et-Loire* » ; elle comptait quatre cent vingt-trois noms⁶. Ces listes concernaient de 40 à plus de 60 % d'ouvriers, petits artisans ou commis.

Ce sont particulièrement les employés du chemin de fer d'Orléans à Bordeaux, ceux employés aux terrassements du viaduc de l'Indre à Monts, et les ouvriers des manufactures de soieries qui attirent l'attention de la police. Le commissaire central de police de Tours décrivait les ateliers du chemin de fer comme « infestés par le socialisme » et dénonçait les ferrandiniens, notamment les Lyonnais « comme professant les opinions socialistes »⁷. Mais ces opinions « dangereuses » se manifestaient surtout par des chansons, des libelles, des graffiti ou encore des placards. Cependant, d'autres ouvriers, instruits par la pratique des sociétés de secours mutuels, conscients que l'association était un moyen efficace, s'affilièrent à des sociétés politiques comme la *Solidarité républicaine*⁸.

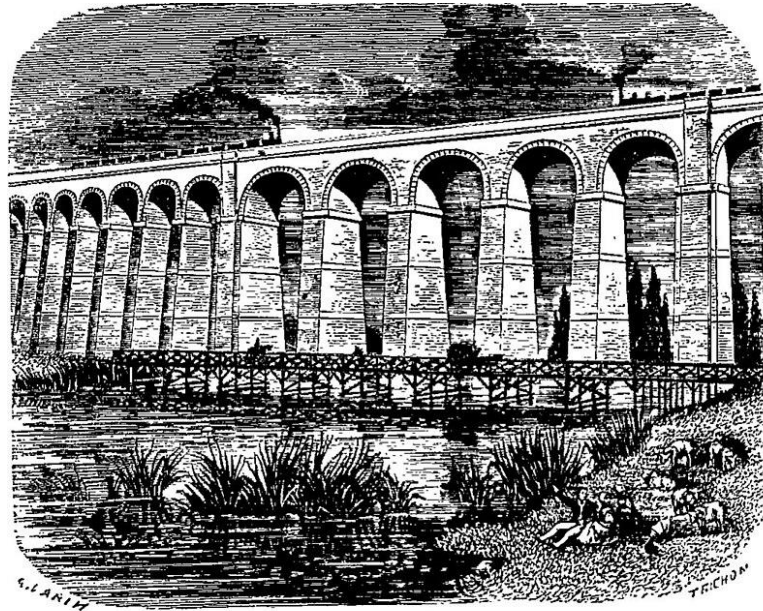
⁴Jacques-Guy Petit, *ibid*.

⁵*L'Encyclopédie de Bourges*, Roland Harboux, *Les sociétés secrètes à Bourges*, encycopedie_bourges@orange.fr.

⁶A.D. 37, série M liasse concernant la situation économique et sociale.

⁷A.D. 37, série M liasse concernant la situation économique et sociale.

⁸A.D. 37, 5 U Tours tribunal correctionnel, procédures (1850).



Viaduc de Monts, sur l'Indre.

C'est de Nantes, selon les déclarations d'un affilié, Jean Goujon, cabaretier quai du Pont Neuf à Tours, qu'aurait été introduite la société *La Marianne* : « C'est un marinier de Nantes qui a apporté la Marianne à Tours ... J'estime d'après tout ce que j'ai entendu de part et d'autre que dans notre ville il y a huit cent à mille affiliés »⁹. Nous ne sommes bien entendu pas en mesure de confirmer ce nombre - certainement très exagéré - faute de documents. La société est en effet cloisonnée et, par conséquent, la plupart des membres ne se connaissent même pas entre eux. En outre il n'existe pas d'étude à notre connaissance concernant cette organisation à Tours si ce n'est un chapitre d'un mémoire universitaire datant de 1960¹⁰. Aussi toutes les informations connues proviennent de rapports de police, d'articles de journaux de l'époque et des comptes rendus de procès publiés dans la *Gazette des tribunaux*. Ne disposant donc que d'un seul point de vue, on ne peut garantir l'objectivité de ces renseignements. Ceux-ci peuvent être sujet à caution du fait d'erreurs toujours possibles, imputables soit aux greffiers, soit aux réticences et aux fausses déclarations des inculpés qui n'avaient pas toujours intérêt à faire connaître toute la vérité. Néanmoins, les minutes de l'instruction ont le mérite de mettre à notre disposition à peu près tout ce qui, à l'époque, put être connu du sujet et tout ce qui sert de base d'appréciation à la Justice pour apprécier le rôle de chacun des prévenus. Toujours est-il que des bruits concernant *La Marianne* ne manquèrent pas de parvenir aux oreilles de la police et de la justice. Le commissaire de police de l'Ouest Isard (les quartiers de Tours les plus populaires) entendit parler d'une « société secrète qui avait pour but de renverser l'Empire pour y substituer la République démocratique et sociale ». Il chercha à en connaître davantage en surveillant les établissements publics qui lui paraissaient suspects, en particulier le cabaret de Goujon sur les quais de la Loire et celui d'un dénommé Petit-Demange, à l'enseigne du « Chien Fidèle », situé au bas de la Tranchée. Il apprit aussi qu'il y avait des réunions à La Membrolle, chez un autre cabaretier nommé Jarry. Plusieurs néophytes devaient y être reçus membres de la société le 12 avril 1853 à huit heures du soir. Pour en savoir plus, il se déguisa « en ouvrier » [sic] et se rendit à La Membrolle où il se coucha derrière une haie en face du cabaret où l'on chantait *La Marseillaise*, le *Chant du Départ*, le *Chant des Girondins*, *l'Échafaud*, etc. Ce n'est qu'à 11 heures que sortirent les trois récipiendaires et un quatrième, nommé Azan, menuisier à La Membrolle, chargé de les recevoir¹¹ c'est à dire de les affilier. La cérémonie de la réception commença alors. Le procureur impérial rendra lors du procès, un vibrant hommage à ce policier pour les services rendus à cette occasion : « M. Isard a rendu dans cette affaire les plus grands services par son activité, son intelligence, je dirais même son courage ».

⁹A.D. 37, série U *La Marianne*.

¹⁰*Les ouvriers dans l'arrondissement de Tours (1848-1870)*, Alain Fouqué, mémoire universitaire, 215 pp., Faculté des Lettres et des Sciences humaines, Université de Poitiers, 1960.

¹¹*La Gazette des tribunaux*, 15 mars 1854.

La police utilisa également un autre procédé pour obtenir davantage d'informations. Elle eut recours, assez classiquement, à des indicateurs auxquels on suggéra de se faire admettre dans l'organisation clandestine et de faire rapport à la police. Le préfet écrivait le 14 octobre 1854 : « *Le nommé Porché a en effet donné des indications utiles sur l'organisation de la société secrète dont il s'agit et dans laquelle il était entré par ordre du parquet de Tours* »¹². Ce Porché Henri, dit Cognac, dont les antécédents, selon le directeur général de la Sûreté publique, « *sont loin d'être irréprochables* » a fourni des renseignements « *qui ont permis non seulement de saisir les membres de cette dangereuse association mais encore d'établir leur culpabilité ...* »¹³.

Un autre individu dont la vocation d'indicateur ne semble pas faire de doute fut lancé sur les traces de la société. Il s'agit d'un certain Julien Gruère, passementier, âgé de 30 ans et demeurant 5 rue des Huit Prés (aujourd'hui rue Eugène Sue) qui fit ainsi au juge d'instruction le récit de la façon dont il fut amené à connaître *La Marianne* : « *Un nommé Jules Boulain m'avait emmené à Paris dans le but de nous faire recevoir dans la police secrète. Boulain y a été admis et moi je suis resté sans emploi. Revenu à Tours je parlai de ma position au commissaire central qui me dit que si je voulais rendre des services je ferais bien de me mettre en relation avec des personnes de la société dite Marianne et comme je savais que le sieur Feurger que j'avais entendu parler en travaillant avec lui était affilié à ladite société, j'allais le trouver en lui faisant part de mes intentions, alors Feurger me dit qu'il me présenterait au sieur Bordage chargé de faire les réceptions dans la société* »¹⁴. Grâce aux indications de ces individus, une première vague d'arrestations de dix-neuf affiliés eut lieu le 17 octobre 1853 et cinq autres étaient activement recherchés¹⁵. Ces mesures de police permirent à la Justice d'ouvrir une information afin de définir les méthodes de l'organisation et d'établir les degrés d'implication dans cette affaire.

Il apparut immédiatement qu'il s'agissait d'une affaire essentiellement politique et non pas d'un simple mouvement en rapport avec les difficultés quotidiennes de la population défavorisée comme la cherté du pain par exemple, ainsi que ce fut en partie le cas lors de l'émeute de Trélazé ou encore lors de de l'agitation à Tours en 1848 et en 1849¹⁶.

Le but que se proposaient les affiliés de *La Marianne* était exclusivement politique, au service de l'idéal républicain et de la classe ouvrière comme le confirment les déclarations des inculpés devant le juge d'instruction. Le nommé Boitelle, passementier, s'exprimait ainsi : « *Je suis certain que nous ne devons nous lever que pour faire réparaître la République. Il était recommandé de s'abstenir de paraître dans les émeutes que la cherté des grains pourrait occasionner* ». Le cabaretier Jean Goujon de son côté devait confirmer : « *Quand le pain est devenu cher, nous nous sommes dit de bouche en bouche voilà un pas de plus mais jeûnons plutôt que de faire une révolution pour la cherté du pain, nous nous réservions pour une autre circonstance, notre but était bien de faire en France le plus de prosélytes et d'attendre les événements* ». L'indicateur Porché confirme cette orientation purement politique et révolutionnaire en répondant au juge d'instruction qui lui demandait si les mariannistes entendaient profiter d'une révolution tentée par exemple par les légitimistes ou les orléanistes pour agir contre le gouvernement ; il déclare : « *La Marianne était disposée à se lever au premier jour et à agir ... Elle était si je puis dire l'arme au pied, toute prête à se lever au premier signal* ». Pour *La Marianne* il n'y avait bien qu'un but : le rétablissement de la République.

À noter aussi que *La Marianne* n'entendait recruter ses adhérents que dans les milieux populaires, du monde ouvrier ou de l'artisanat et du petit commerce. D'ailleurs les recrues étaient quasiment toutes issues des vieux quartiers situés à l'ouest de la rue Royale, c'est à dire des quartiers les plus populaires de Tours. C'est le clerc d'huissier Jean-Baptiste Villemot qui le confirme devant le juge d'instruction : « *Il n'y avait, je le certifie, aucun bourgeois dans La Marianne ... Je puis certifier tout au contraire que Bordage, Joly, Feurgier père, Thourel n'aimaient pas la bourgeoisie, qu'ils repoussaient les dorés [sic],*

¹²Archives nationales, BB 21 603 554 5409.

¹³ibid.

¹⁴ibid.

¹⁵Archives nationales, BB 30 407 P 1001.

¹⁶Cf. *Le socialisme en Touraine (1848-1920)*, ouvrage anonyme dactylographié, pages 21 et suivantes.

par exemple ceux qui faisaient partie du cercle Moreau, rue Royale ». Échaudés par la confiscation de la révolution de juin 1848 et par le glissement vers l'Empire, les mariannistes estimaient qu'ils n'avaient rien à attendre ni de l'aristocratie ni de la bourgeoisie. L'un des conjurés, le tonnelier Étienne Milon qui avait fabriqué des balles en prit une et déclara « *Voyez comme elle est bien faite, comme elle ira bien dans le ventre d'un aristo* ». Des papiers saisis chez le lampiste Noyant sont également symptomatiques de cet état d'esprit. On peut y lire : « *Les paroissiens sont volés par leurs desservants. Celui qui affirme un bien est volé par son maître. Les gouvernants volent les gouvernés. Le Président est un brigand. Les prêtres sont des traîtres et les complices de nos maîtres. Le soldat c'est une machine qui sert aux riches à tuer le pauvre. Armons-nous contre ceux qui veulent nous enchaîner, ne tardons pas ... Il faut les renverser, terreur pour eux ... Il faut les foudroyer* ». On ne peut mieux définir une volonté de lutte classe contre classe.

Si l'on observe les professions des inculpés dans cette affaire, on voit bien que le recrutement était exclusivement populaire. En effet, parmi ceux dont on connaît l'activité professionnelle, on compte 33 artisans, les plus nombreux, au premier rang desquels les cordonniers au nombre de dix, auxquels on peut ajouter un sabotier. Puis des cabaretiers (10), des tailleurs, fripier, marchand de rouennerie et fabricant de peignes, au nombre de six. Trois tonneliers, deux boulangers dont un ouvrier, un charron, un serrurier et un ferblantier complètent la liste. Chez les ouvriers au nombre de vingt-trois, ce sont ceux du bâtiment qui sont les plus nombreux (12), parmi lesquels on trouve 3 charpentiers, 3 menuisiers, 2 ébénistes, et un couvreur, un tourneur, un peintre et un tailleur de pierre. Viennent ensuite les ouvriers du textile au nombre de sept : deux sont désignés comme passementiers, deux comme tisseurs en soie, deux comme ferrandiniens et un comme ouvrier en soie. Enfin on rencontre aussi un ouvrier d'imprimerie et trois divers (cloutier, lampiste homme de peine). Seulement trois employés figurent parmi les prévenus : un employé de préfecture, un employé des ponts et chaussées et un clerc d'huissier. Il faut aussi ajouter un vigneron et un jardinier. On notera enfin que ces affiliés sont plutôt jeunes puisque, sur ceux dont on connaît l'âge (49) trois seulement ont cinquante ans ou plus, trente-cinq ont moins de quarante ans et le benjamin n'a que vingt-trois ans.

Rites et organisation

Comme toute société secrète *La Marianne* possédait ses codes et ses signes de ralliement. Ses membres pouvaient ainsi se reconnaître sans que les étrangers ne soient avertis. Pour entrer dans la société l'impétrant, introduit généralement par un ami ou un collègue déjà membre qui, parfois, lui avait d'abord parlé de société de secours mutuel, devait être initié, reçu, selon un rite que l'on peut penser inspiré de la franc-maçonnerie ou plutôt du compagnonnage. Les descriptions de ces rites d'initiation résultent des réponses fournies au juge d'instruction durant les investigations menées en vue du procès.

Lorsqu'un individu était jugé digne d'appartenir à l'association, l'un de ses camarades, généralement celui qui lui avait fait connaître la société, l'emmenait nuitamment dans un quartier désert situé à la périphérie de la ville, à Saint-Éloi, à la barrière Sainte-Anne, sur le terrain militaire du Menneton au bord du Cher ou derrière les abattoirs. Là on lui bandait les yeux et un ou deux membres de *La Marianne* lui expliquaient les buts réels de l'association. « *Vous n'ignorez pas que nous faisons partie d'une société secrète, que nous sommes démocrates et que notre but est d'arriver à la révolution pour régner. Vous êtes présenté par un frère qui devient responsable de vous car chez nous le traître est puni de mort. Si par malheur vous veniez à nous trahir c'est lui-même qui vous la donnerait et, en cas de refus de sa part, il la recevrait de nous*¹⁷ ». On lui demandait si au premier signal il serait prêt à sacrifier sa vie et celle des siens pour rétablir la république. Dans l'affirmative on lui faisait alors jurer fidélité à *La Marianne* sur un pistolet ou un poignard qu'on avait préalablement appuyé contre son cœur. Une fois prêté ce serment, celui qui l'avait reçu disparaissait et seulement alors les yeux du nouvel adepte étaient découverts. Selon le procureur, c'était « *la fantasmagorie des serments que nous trouvons toujours dans les affaires de ce genre* ».

Cette précaution empêchait en principe les affiliés, du moins ceux qui n'avaient pas de responsabilités particulières et qui constituaient les troupes nécessaires en cas d'insurrection, de connaître plus d'un seul membre de l'organisation. Une mesure élémentaire de prudence. Mais pour se reconnaître

¹⁷*La Gazette des tribunaux*, 16 mars 1854.

entre affiliés, il existait un code. Selon le tailleur de Mettray nommé Arsène L'hommeau, en se serrant la main

« on approche les deux pouces droits l'un contre l'autre de manière à toucher l'index et chaque pouce doit frapper trois coups légers ». En outre, d'après le passementier Pierre Boitelle, on devait échanger en même temps les mots suivants : « *Connaissez-vous Marianne ? - De la montagne ? - L'heure ? - Elle va sonner - Le droit ? - Au travail - Le suffrage ? - Universel - Dieu nous voit - Du haut de la montagne - Lion*¹⁸ - Lion ». Une fois ces paroles échangées, on savait qu'on était entre soi.

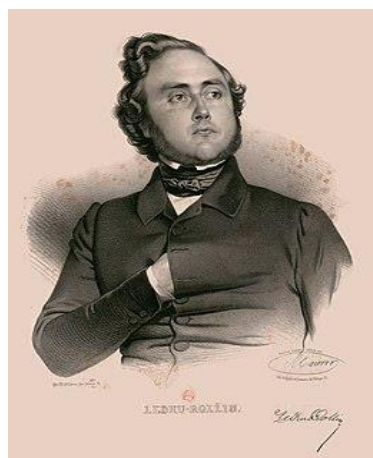
Il existait aussi des expressions et des gestes codés pour faire face à certaines situations. Si, lors d'une réunion, l'un des affiliés présumait la présence de la police ou d'un indicateur, il devait s'exclamer : « *Il fait chaud ici !* » en jetant son chapeau¹⁹. Et, lorsque le moment arriverait de passer à l'action, le mot d'ordre convenu était : « *L'heure est sonnée !* ». Alors tous les mariannistes devaient se considérer mobilisés et se tenir prêts à agir en se munissant de leurs armes. En cas de détresse on devait s'écrier : « *Christ à moi !* ». Enfin, pour désigner l'Empereur, à côté du banal *Badinguet*, on utilisait plus volontiers « *Boustrapa* », dont on pense que ce sobriquet était construit à partir des premières syllabes de *Boulogne*, *Strasbourg* et *Paris*, trois villes qui avaient marqué des moments importants dans la vie politique de Louis-Napoléon Bonaparte.

La Marianne de Tours était dirigée par un comité composé du cordonnier Pierre Bordage, de Joly, Feurgier et Thourel. Puis, ce comité se divisait en trois sous-groupes : celui de la correspondance avec les nommés Bordage, Thourel et L'hommeau ; celui des munitions composé de Martel, Actué dit Chambéry la Victoire et Moreau ; enfin celui de la police avec Boisgonthier, Milon l'aîné, et Guérin dit l'Albigeois. Le secrétaire des trois commissions était le clerc d'huissier Jean-Baptiste Villemot. Cette répartition des tâches avait eu lieu lors d'une réunion tenue à Saint-Cyr-sur-Loire, probablement dans le cabaret de Julien Jary.

Le rôle de coordonnateur, de chef selon la plupart des inculpés, était attribué très vraisemblablement - malgré ses dénégations - à Pierre Bordage, un cordonnier établi rue d'Entraigues, né à Cheviré-le-Rouge près de Baugé en Maine-et-Loire et lui-même fils de cordonnier, ancien membre de la *Société Fraternelle Universelle* et considéré comme « *un fanatique partisan du socialisme* ». D'ailleurs, le commissaire central de police disait de lui : « *C'est un homme excessivement dangereux en ce que, manquant d'instruction, il est doué d'un caractère astucieux, entreprenant et ambitieux* ». Mais en principe seul un membre connaissait l'identité de ce chef. En effet l'élection au sein du comité se déroulait selon une procédure originale : sept électeurs étaient désignés et on mettait des numéros dans une casquette. Celui qui tirait le numéro un dépouillait le scrutin et demeurait alors le seul à connaître le nom du chef. Ce procédé aurait été suggéré par le Comité central démocratique européen ou Comité de Londres dirigé par Ledru-Rollin, l'ancien ministre de l'Intérieur de la II^e République et l'Italien Giuseppe Mazzini.



Giuseppe Mazzini
1805 - 1872



Alexandre Ledru-Rollin
1807 - 1874



Charles Delescluzes
1809 - 1871

¹⁸On trouve aussi l'orthographe **Lyon**.

¹⁹Archives nationales, BB 30 407 P 1001.

C'est le ferrandinier des établissements Fey-Martin, François Moreau, qui conte la façon dont avait été élu le chef sur instruction du Comité de Londres : « *Villemot nous a dit qu'il avait vu à Paris le Grand Médecin et qu'il fallait nommer un chef qui aurait le droit de s'adjoindre deux membres choisis par lui ... J'ai su depuis ... que le Grand Médecin dont il avait été question était Marchais, ancien préfet de Tours*²⁰. C'est Villemot qui a dit qu'il fallait commencer d'abord par élire un membre qui serait chargé de dépouiller le scrutin pour la nomination du chef et dont il serait le seul à connaître le résultat ... J'ai ensuite été confirmé que Bordage avait été réellement nommé *chef de la société* ». De fait, *La Marianne de Tours*, comme probablement ses voisines, était en relations régulières avec le Comité de Londres par l'intermédiaire du comité de la correspondance. Le lien était assuré notamment par un nommé Proust, portier au 43 rue Montmartre à Paris, qui vint à Tours et se cacha chez Bordage. D'autres délégués de Paris vinrent aussi à Tours comme les nommés Clavet et Anglesk, libérés politiques de Belle-Île. Ce serait Charles Delescluzes, fondateur avec Ledru-Rollin de la *Solidarité Républicaine*, rentré secrètement en 1853 de Londres où il s'était réfugié en 1850 pour échapper à l'emprisonnement, qui aurait mis en relation les sociétés secrètes avec le Comité de Londres. Des contacts existaient également avec les sociétés-sœurs de la vallée de la Loire. Ainsi, les mariannistes de Saumur se plaignant de ne pas avoir de renseignements, François Martel dit Dauphiné fut-il envoyé en mission chez eux comme il le fut plus tard à Paris pour y rencontrer Marchais en compagnie de Proust et d'un Saumurois nommé Noël. *La Marianne* n'était donc pas une société isolée, cantonnée aux limites de Tours ou de son arrondissement puisqu'elle dépendait du Comité de Londres, puis d'un comité directeur à Paris, dont Marchais était l'un des responsables principaux.

Les activités clandestines de *La Marianne de Tours*

En attendant l'ordre de soulèvement qui devait venir de Paris, une longue préparation était nécessaire. En premier lieu il s'agissait de récolter des fonds et c'est probablement dans ce but que l'ancien préfet Marchais avait remis aux émissaires des mariannistes tourangeaux des bons de soutien du Comité de Londres. Ils devaient être vendus aux démocrates et rapporter les sommes nécessaires au financement de l'action insurrectionnelle. Ce sont deux cents bons que le clerc d'huissier Villemot, envoyé à Paris auprès de Marchais, rapporta donc. Ces bons ornés de trophées de drapeaux portaient les mentions suivantes : « Alliance républicaine des peuples. Souscription révolutionnaire. Un franc ». Au-dessous figuraient les noms des révolutionnaires Danesco, Bandiera, Baudin, Bathiany, Bakounine, Blum, Koniarski et le tout était suivi de la signature imprimée de Ledru-Rollin. Ils furent répartis par Bordage entre Tours, Angers et Nantes. Mais les Nantais n'en voulurent point car ils disaient « *qu'ils arrivaient de la police* » ... Pour parvenir au renversement du gouvernement de l'Empereur il fallait aussi des armes et des munitions. Des fusils avaient été conservés depuis l'époque où certains mariannistes les avaient reçus en dotation alors qu'ils étaient naguère membres de la Garde nationale. On avait omis de les leur réclamer et ceux-ci s'étaient bien gardés de signaler cet oubli ; on les avait soigneusement cachés. On avait aussi mis de côté toutes sortes d'autres armes : pistolets, sabres, baïonnettes et autres poignards.

Encore fallait-il alimenter les armes à feu. On décida donc de fabriquer balles et cartouches. Les affiliés se réunissaient le soir chez l'un ou l'autre et, tout en bavardant à la veillée, en échangeant des propos sur la conjoncture politique ou sur les derniers événements, on remplissait de poudre de mine des tubes de papier et on fondait du plomb dans des moules en pierre pour en faire des balles. Par la même occasion on apportait lors de ces réunions diverses brochures qui devaient sans doute entretenir la flamme républicaine des affiliés. C'est en particulier le tisseur en soie Théodore Boitelle, demeurant 13 rue du Petit-Saint-Martin, qui, en sa qualité d'ancien militaire, fut chargé d'initier ses camarades à la confection de ces cartouches artisanales. On en fabriqua à Beaujardin : Michel Joli, le jardinier d'une dame Leturgeon, la nuit de Noël 1852 invita ses compagnons à venir réveiller, puis, joignant l'utile à l'agréable, il les emmena « *dans un pressoir à trente pas de [son] habitation, dans les dépendances*

²⁰ André Louis Auguste Marchais, né à Paris le 11 octobre 1800 et mort à Smyrne en 1859. Il fut nommé commissaire du gouvernement [préfet] en Indre-et-Loire le 14 mars 1848 mais révoqué le 31 octobre de la même année pour avoir fait connaître sa préférence pour le général Cavaignac lors de l'élection du Président de la République alors que le gouvernement avait fait un autre choix. (A.D. 37, personnel 1830-1877, série M, dossier Marchais).

de la propriété achetée par le général Charon²¹ ». Là, on fabriqua cent à cent cinquante cartouches. Cette opération se renouvela à plusieurs reprises. On fit encore deux cents cartouches par exemple dans la cave du cabaretier Goujon comme il le raconte au procureur impérial : « ...Milon, Boitelle fils, Bodin jeune, Joly de Tours [le cordonnier Jean Joly dit l'Écu] et moi, nous avons travaillé à faire des cartouches avec le restant de poudre dans ma chambre, sur ma table ; trente -six paquets de dix cartouches ont été ... confectionnés ... Les gros grains de la poudre ont été broyés dans ma cave à l'aide de bouteilles pleines²² ». La poudre utilisée par les conjurés était en effet assez grossière car ils ne pouvaient se procurer que de la poudre à mine utilisée par les carriers pour faire sauter les blocs de pierre.



Le château de Beaujardin, détruit par les bombardements de 1944

Une fois confectionnées, ces cartouches n'étaient pas entreposées en un même lieu mais plutôt réparties par paquets entre les membres de la société afin d'éviter les risques. Cette façon de faire permettait également à chaque affilié d'avoir sous la main, pour ainsi dire, son lot de cartouches qui seraient disponibles immédiatement lorsque sonnerait l'heure de l'action. Une action ambitieuse puisqu'il s'agissait d'« arrêter le préfet et le général commandant la garnison pour paralyser l'armée, d'intercepter les dépêches télégraphiques, d'empêcher les départs des trains des chemins de fer pour prévenir tout appel de secours des villes voisines ». Les insurgés auraient placé le préfet et le général « devant eux en marchant contre les troupes, persuadés que les soldats n'oseraient tirer de peur de les tuer. Enfin on avait le projet, pour se procurer des armes, de piller le dépôt d'armes du château d'Amboise »²³.

Cependant, malgré cette fabrication intensive de cartouches et de balles, les mariannistes ne se sentaient pas encore suffisamment armés pour affronter le moment venu les forces de la police et de l'armée. Aussi fut-il décidé de fabriquer ... des canons. Ce furent Antoine Ardange et surtout Auguste Moreau, charron à Veretz, que l'on chargea de la fabrication de ces armes. Le procédé était relativement simple : il s'agissait de fixer en guise de tube une boîte d'essieu²⁴ bouchée à l'une de ses extrémités par une plaque de métal sur une pièce de bois servant d'affût. Ardange explique au juge d'instruction le processus de fabrication : « Dans le mois d'août je me suis trouvé chez Goujon ... Il m'a remis une boîte ordinaire d'essieu destinée à une charrette en me recommandant de l'enfoncer dans un morceau de bois ... J'ai fait un trou dans un morceau de bois d'orme ... et le jour où Goujon est revenu

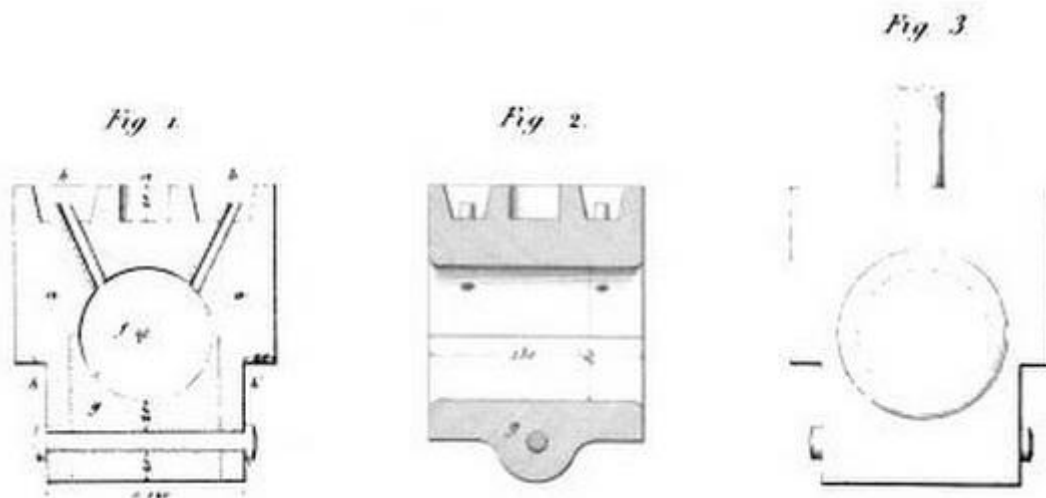
²¹Il s'agit du château de Beaujardin acheté par le général Viala Charon (1794-1880), sénateur de l'Empire et ancien gouverneur de l'Algérie de 1848 à 1850.

²²A.D. 37 série U La Marianne.

²³La Gazette des tribunaux, acte d'accusation, 15 mars 1854.

²⁴La boîte d'essieu destinée à rendre plus aisé le roulement des charrettes en réduisant la résistance au roulement permet la rotation de l'essieu qui supporte le poids du véhicule en permettant la liaison entre l'ensemble roue / essieu et le châssis. Ce système, perfectionné, est largement utilisé par le chemin de fer.

avec Gibert et moi de Parçay, j'ai enfoncé tout à fait la boîte sous les yeux de Brosseau dit Galichet en me faisant assister de Serrault, serrurier à Rochecorbon ... Le morceau de bois avait environ cinquante centimètres de longueur et dix de grosseur²⁵ ». De son côté, Auguste Moreau déclare dans les mêmes circonstances : « Je rencontrais sur la route Goujon, Joli, Bertrand et un quatrième dont je ne peux donner le signalement mais qui est peintre et demeure rue Colbert. Nous entrâmes dans un cabaret à Larçay et ils me dirent qu'ils avaient remis chez moi deux boîtes de roues qu'il fallait emmancher dans du bois dur, y pratiquer une lumière et en faire en un mot des canons²⁶ ».



Boîte d'essieu

Encore fallait-il s'assurer du bon fonctionnement de ces machines artisanales. L'une d'entre elles fut expérimentée à Cormery dans une carrière. Ce lieu avait été judicieusement choisi pour ne pas attirer l'attention par les détonations, les carriers y faisant souvent sauter des blocs de pierre. Le charpentier et cafetier de Cormery Paul Touchelay fit d'abord partir un coup de mine pour ne pas éveiller la curiosité et ainsi éviter les soupçons. Nul ne songea donc à s'étonner en entendant d'autres explosions. On planta en terre des piquets « de la grosseur d'une bouteille de bière » à une distance de 20 mètres en guise de cible. On chargea le canon de poudre et de pierres pour imiter la mitraille. Les piquets furent cisailés par les projectiles à la satisfaction des canonniers.

Un autre de ces engins fut éprouvé le 16 octobre 1853 au fond d'une « cave de plusieurs kilomètres de longueur » creusée dans la roche des coteaux dominant le Cher à Véretz. C'est d'ailleurs là qu'il sera saisi le 31 octobre. Goujon, Milon et Villemot se rendirent donc chez Moreau, charron dans la commune. Une fois ces essais terminés, les machines furent soigneusement emballées dans des tabliers et enterrées profondément dans cette cave en attendant l'occasion de les utiliser.

Ces canons n'étaient certes pas redoutables mais ils auraient pu produire un certain effet si l'on en croit le rapport de l'expert Pierre Alfred Marchesne, capitaine d'artillerie en semestre à Tours, chargé par le tribunal de les examiner : « L'espèce de petit canon en fer que vous me présentez, fait avec une boîte d'essieu de quatre-vingt-quatre millimètres environ de diamètre extérieur, allant en se rétrécissant jusqu'au fond de l'arme, bouché probablement avec un bouchon de métal, a été encastré dans un bloc de bois consolidé avec des cercles de fer pour s'opposer à l'éclatement. Il peut très bien servir à tirer des boulets, même de la mitraille, et quoique ce ne soit pas une machine de guerre bien commode, il peut cependant produire un effet moral assez grand. On ne peut le faire entrer en comparaison avec aucune espèce de machine de guerre ; mais, je le répète, il peut servir²⁷ ».

²⁵A.D. 37, série U La Marianne.

²⁶ibid.

²⁷La Gazette des tribunaux, op. Cit.

Ainsi donc, il est probable que, dans une ville de moyenne importance comme Tours, ce groupe de conjurés bien équipés et surtout déterminés aurait pu jouer un rôle important le jour venu si une insurrection avait éclaté contre le gouvernement impérial sur ordre de Paris et du Comité de Londres dans le but de rétablir la république. C'est Marchais qui, depuis Paris, aurait fait connaître le moment de prendre les armes par un émissaire ou par lettre²⁸. Mais la police ne laissa pas le temps de mettre en œuvre ces projets offensifs. Dès le 17 octobre une première vague d'arrestations eut lieu permettant d'interpeller dix-neuf individus alors que cinq autres étaient recherchés²⁹. D'autres arrestations permirent de mettre fin aux activités de *La Marianne* et de présenter à la justice soixante-quatre prévenus³⁰. L'instruction dura quatre mois et déboucha sur un procès devant le tribunal correctionnel de Tours qui se tint les 10, 11, 13, 14 et 15 mars 1854 suite à une ordonnance de renvoi de la Chambre du Conseil. Le compte rendu des audiences figure dans *la Gazette des tribunaux* des 15 et 16 mars 1854.

Procès et jugement

Devant une table des pièces à conviction trop étroite pour les contenir toutes, où l'on discerne des liasses de papiers saisis, des bouteilles remplies de poudre et de balles, quelques fusils et deux pièces de bois dans lesquelles ont été enfoncées des boîtes d'essieu bouchées à l'une de leurs extrémités par une plaque de fer qui forme culasse, le tribunal entre en séance le vendredi 10 mars. Il est présidé par M. Moulmier, vice-président.

Le président s'adresse au tribunal « *Votre tâche est rendue facile par les aveux complets, nombreux, sincères échappés, je veux le croire, au repentir, au remords, au besoin de servir la société dont on avait juré la perte* ³¹ ». Il ajoute : « *Le tribunal fera deux parts : une part d'indulgence pour le repentir et la vérité, une part de rigueur et de sévérité pour la persistance, l'endurcissement et le mensonge* ». Après cet « *éloquent exposé présenté avec un ton de grande fermeté* » ajoute le chroniqueur de *La Gazette*, on procède à l'audition des dix témoins convoqués et en premier lieu à celle du commissaire Isard qui décrit par le détail la façon dont il a découvert les activités de *La Marianne*.

Puis s'engage le long dialogue entre le président, les indicateurs et les prévenus qui permet de cerner les activités de la société secrète. Certains avouent sans grands détours leur participation, d'autres nient leur appartenance ou leurs responsabilités à l'instar de Bordage qui ne reconnaîtra jamais le rôle de chef que lui attribuent plusieurs de ses coaccusés. Après le réquisitoire de trois heures prononcé par le procureur impérial qui dénonce une organisation révolutionnaire dirigée depuis Londres et Paris et comptant six comités locaux de Nantes à Orléans, et les plaidoiries des avocats, les débats s'achevèrent au bout de quatre jours, le 14 mars. Le jugement fut renvoyé au lendemain, mercredi 15.

Le tribunal rapporte son délibéré qui renvoie de la prévention Léon Joly, Alexandre Rué et César Pilate. Il condamne les soixante et un autres prévenus à des peines allant de quatre ans à quinze jours de prison, à des amendes de 100 francs pour beaucoup, à deux années de surveillance pour certains ainsi que de dix à cinq ans d'interdiction des droits civils. Tous les condamnés entendent par ailleurs prononcer contre eux la solidarité de l'amende des dépens.

C'est bien entendu Pierre Bordage, reconnu comme chef de la société, qui écope de la plus lourde peine : quatre ans de prison, 100 francs d'amende, deux ans de surveillance et dix ans d'interdiction de droits civils. Puis viennent :

- Jean Joly avec deux ans et demi de prison, 100 francs d'amende, deux ans de surveillance et dix ans d'interdiction de droits civils ;
- Pascal Thourel, trois ans de prison, 100 francs d'amende, deux ans de surveillance et dix ans d'interdiction de droits civils ;
- Jean Goujon, deux ans de prison, 100 francs d'amende, deux ans de surveillance et dix ans d'interdiction de droits civils ;

²⁸Selon l'indicateur Henri Porché.

²⁹Cf. la liste des personnes interpellées et recherchées en annexe.

³⁰Cf. la liste des membres de *La Marianne* inculpés ou témoins en annexe.

³¹*La Gazette des tribunaux*, 15 mars 1854.

- Pierre Bertrand, qui avait dit à l'un de ses compagnons qu'il était chef de section, deux ans de prison, 100 francs d'amende, deux ans de surveillance et dix ans d'interdiction de droits civils ;
- Charles Azan, trois ans de prison, 100 francs d'amende et dix ans d'interdiction de droits civils ;
- Charles Fariau, dizenier selon Villemot (c'est-à-dire qu'il devait percevoir de chaque homme dix centimes par semaine à titre de cotisation), deux ans de prison, 100 francs d'amende et cinq ans d'interdiction de droits civils ;
- Louis Feurgier, dix-huit mois de prison 100 francs d'amende et cinq ans d'interdiction de droits civils ;
- Pierre Actué, François Alix, Pierre Noyant chez qui on avait saisi des balles, des cartouches, des armes et « un recueil de chansons épouvantables dédié aux démocrates de la commune d'Esvres et un catéchisme de l'athée », un an de prison, 100 francs d'amende et cinq ans d'interdiction de droits civils ;
- Antoine Ardange chez qui ont été saisis des papiers et des inscriptions révolutionnaires et une boîte d'essieu, Louis Bodin, Auguste Moreau qui avait percé les lumières des canons, et Jean-Baptiste Villemot, chacun huit mois de prison, 100 francs d'amende et cinq ans d'interdiction de droits civils ; Pierre Bodin l'aîné, Pierre Boitelle, Jean Granereau, Léon Guérin, Aimé Marié, Victor Perdriau, René Rousseau dit Rigolot, Alexandre Saget et Paul Virfaix dit l'Angevin, chacun six mois de prison, 100 francs d'amende et cinq ans d'interdiction de droits civils ;
- Théodore Boitelle, fils de Pierre Boitelle, François Martel dit Dauphiné, Étienne Milon l'aîné (qui avait déjà été jugé mais acquitté par la cour d'assises de Blois), chacun quatre mois de prison et cinq ans d'interdiction de droits civils ;
- François Bryant, Jean-Antoine Galop, Michel Joli, Arsène L'Hommeau, Louis Milon le jeune, François Moreau, Henri Porché dit Cognac et Auguste Rétif, trois mois de prison chacun et cinq ans d'interdiction de droits civils ;
- Bastiat, Auguste Boisgontier, Michel Brosseau dit Galichet, Alfred Doisteau, Jean Dubois, René Gibert dit Blaise, Julien Jary, Jean-Baptiste Petit, Jean-Baptiste Petit-Demange, Eugène Picard, Armand Rivalier et Paul Touchelet, chacun deux mois de prison et cinq ans d'interdiction de droits civils à l'exception du dernier ;
- Jean Brédif, François Buron, Fulgence Domino, Jean Huart, François Lignac, Ernest Mauberger dit Paysan, Jacques Moulinet, Pierre Rué et Paul Tesnier chacun un mois de prison et cinq ans d'interdiction de droits civils ;
- enfin Hippolyte Girard, Jules Martinet, Henri Mauduit, Eugène Monmignon et Jacques Richard, quinze jours de prison.

Ainsi donc le gouvernement impérial issu du coup d'état du 2 décembre 1851 était parvenu grâce à sa police et à ses indicateurs à se rendre maître de la situation. Il était arrivé pour un temps à mettre hors d'état de lui nuire ses adversaires les plus déterminés. Mais l'alerte, en Touraine comme à l'échelle du pays, avait été chaude. Une partie de la classe ouvrière, privée par la bourgeoisie de sa révolution, s'était engagée très loin. Un sérieux malaise social et politique s'était manifesté par l'intermédiaire de cette société secrète qu'était *La Marianne* et à l'instigation de chefs révolutionnaires comme Ledru-Rollin et de son Comité central démocratique européen. Les ouvriers tourangeaux comme leurs collègues d'autres régions et notamment de la vallée de la Loire avaient pris conscience des contradictions qui existaient entre leurs aspirations et leurs intérêts et ceux du régime autoritaire de Louis-Napoléon Bonaparte devenu Napoléon III empereur des Français.

Il faudra attendre encore bien des années lestées de malheurs et de drames pour voir enfin le retour de la république et encore probablement pas celle qu'attendaient les mariannistes, **la Sociale**.

SOURCES

Archives départementales d'Indre-et-Loire

Série K, Administration générale, correspondance et rapports politiques (1851-1853).

Série M, 4 M Police (1849-1868).

Série U, « La Marianne ».

Série U, Tribunal correctionnel, procédures (1850).

Archives Nationales

BB 18 1523 dos. A2 3623 grève des ouvriers menuisiers de Tours (1853).

BB 21 594 dos. 554, 1687 société secrète « La Marianne » à Tours (1854).

1757 société secrète « La Marianne » à Tours (1854).

1883 société secrète « La Marianne » à Tours (1854).

5159 société secrète « La Marianne » à Tours (1852-1853).

5409 société secrète « La Marianne » à Tours (1852-1853).

BB 30 392 dos. P17 « Société Fraternelle » de Tours devenue société démagogique (1851).

BB 30 394 dos. P 321 Renseignements sur les sociétés secrètes à Tours (1851).

BB 30 407 dos. P1001 Poursuites contre la société secrète « La Marianne » à Tours (1853-1855).

Journaux, revues, ouvrages

Le Journal d'Indre-et-Loire (1848-1870).

Le Progrès d'Indre-et-Loire (1848-1851).

La Gazette des Tribunaux (15 mars 1854, 16 mars 1854).

Le Réveil socialiste d'Indre-et-Loire, Le mouvement ouvrier en Touraine (27-01-1962 au 7-07-1962), Louis Blot.

Le Peuple français, revue d'histoire populaire, Sociétés secrètes, groupuscules, conspirateurs républicains (1830-1840), Gilles Lagache, octobre-décembre 1971.

Le Peuple français, revue d'histoire populaire, Sociétés ouvrières de secours mutuel, Alain Fouqué, Janvier-mars 1972.

Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest, tome 4, n° 3, 1997 Marianne en Anjou : L'insurrection des ouvriers de Trélazé (20 août 1855), Jean-Guy Petit-Saint-Martin.

Les ouvriers dans l'arrondissement de Tours (1848-1870), Alain Fouqué, mémoire universitaire, Faculté des Lettres et des Sciences humaines, Université de Poitiers, octobre 1960.

Le socialisme en Touraine (1848-1920), anonyme, dactylographié.

Site Web

L'Encyclopédie de Bourges, Les sociétés secrètes à Bourges, Roland Harboux, encyclopedie_bourges@orange.fr